

6, de la loi créant un impôt spécial de guerre sur les revenus, les éditeurs et imprimeurs qui font des travaux de ville pour moins de \$10,000 par année et qui les exécutent pour l'usage exclusif de ceux qui s'en servent, sont exonérés de la taxe de consommation sur les ventes effectuées à partir du 1er juillet 1924. Je ne puis pas m'expliquer la contradiction entre l'attitude du ministre des Finances et ses déclarations expresses. Je ne me rends pas compte de la raison qui lui a fait rétablir l'exception dont je parle. Je le prierais d'exempter de l'impôt les grands établissements d'imprimerie jusqu'à concurrence de \$10,000. Cela ferait disparaître l'inégalité de traitements. On ne verrait plus dans les villes où existent de petits et de grands établissements d'imprimerie les premiers annoncer au public que le client ne paiera pas la taxe de vente. Tout le monde se trouvera sur le même pied.

L'opinion générale dans la Confédération est en faveur d'un abaissement des impôts. Cet abaissement n'est possible qu'en pratiquant l'économie. Que fait un homme intelligent quand il est en mauvaise passe? Il dresse la liste de toutes ses dépenses inévitables; puis il passe graduellement aux dépenses plus ou moins nécessaires en rognant vigoureusement. Il se permettra peut-être quelques distractions; il ira même jusqu'à se payer une auto, mais il pratique des coupes à droite et à gauche dans son budget, compatibles avec les besoins de la famille.

Pourquoi les gouvernements ne font-ils pas comme les particuliers? Personne ne prétendra sûrement que le ministère a réalisé des économies. Ainsi, l'année dernière on a fait savoir au département de la Restauration civile que sa raison d'être avait cessé. Qu'y avons-nous gagné? Je désire faire passer sous les yeux de la Chambre quelques chiffres empruntés au rapport de l'auditeur général. Le département de la Restauration civile des soldats a coûté au pays les sommes suivantes:

Année	Montant
1920..	\$47,198,718
1921..	36,272,216
1922..	17,818,646
1923..	13,375,134
1924..	10,230,149

Pour établir mon point, je diviserai le budget du département entre les deux catégories comprenant, d'une part, les allocations aux démobilisés et à leurs ayants droit, et, d'autre part, aux services administratifs, traitements du personnel et autres frais. Je laisse de côté les fractions:

[M. Stirling.]

Année	Aux démobilisés %	Frais administratifs %
1920..	56	44
1921..	45	55
1922..	39	61
1923..	32	68
1924..	29	71

Je ne demande pas qu'on arrête les allocations payées aux militaires ou à leur familles; mais je prétends qu'il n'y a pas la moindre raison de maintenir un département pour l'avantage d'un ministre, quelque aimable qu'il puisse être, et pour celui des fonctionnaires à son service. Il ne devrait pas être nécessaire de signaler au Gouvernement un fait aussi évident que l'économie réalisable par l'abolition de ce ministère et le rattachement de ce service à un autre département ministériel.

Avant de me rasseoir je désire faire part à la Chambre d'un petit incident arrivé au cours de l'élection partielle du comté de Yale. Cet incident s'est produit dans la ville de Penticton. Nous recevions l'aimable ministre des Travaux publics qu'on aime toujours à voir. Il devait être en vacances, car je ne puis croire que ses fonctions ministérielles l'appelaient à séjourner si longtemps dans la région. Le premier ministre et ceux qui l'accompagnaient ont parcouru le comté de Yale en cette circonstance. Un de ses collègues avait répété en plusieurs endroits combien il avait été charmé par les beaux yeux de ces dames; quant au chef du Gouvernement, il distribua l'éloquence de sa parole à de nombreux auditeurs enthousiasmés de l'entendre. Il engagea les électeurs à faire preuve de générosité, de bon sens et d'esprit de justice en choisissant pour leur député un partisan du Gouvernement, leur expliquant qu'il lui serait bien plus facile d'avoir les bonnes grâces des ministres.

J'ajouterai en passant, qu'à une exception près, je n'ai pas eu la moindre difficulté à obtenir les bonnes grâces des ministres et, dans ce cas exceptionnel, je n'ai pu obtenir une entrevue avec le ministre en question parce qu'il était extrêmement occupé. L'agent de mon adversaire avait élu domicile à l'hôtel de Penticton où il s'est montré des plus hospitaliers, ce qui a été fort apprécié, j'en suis convaincu. Trois ou quatre jours avant le scrutin, l'organisateur libéral dans l'Ouest, — du moins je crois que c'est là son titre, — M. Turgeon, rendit visite au président du Board of Trade de Penticton, et lui tint le langage suivant: "Monsieur Boyle, je tiens à avoir l'appui du Board of Trade de Penticton. Or, si Penticton donne une majorité à candidat ministériel, je m'engage au nom du parti libéral à faire construire un bureau de poste dans votre localité." M. Boyle, qui